

FICHE DE PRE INSCRIPTION
EN BTS – DN MADE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETUDIANT

NOM de l'étudiant _____
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) _____
Sexe _____ Date de naissance ___/___/___ Nationalité _____
Lieu de naissance _____ Département de Naissance _____
N° de Sécurité Sociale : _____
Adresse _____
Code postal _____ Localité _____
Téléphone portable de l'étudiant _____
E-mail de l'étudiant _____

Régime souhaité pour la rentrée 2023 :

Externe
Demi-Pensionnaire
Résidant

Etudiant boursier :

oui* non
* Veuillez nous transmettre la notification de bourses
d'enseignement supérieur reçue du CROUS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE ANTERIEURE

→ **LES CLASSES SUIVIES**

Années scolaires	Classes	Nom et adresse des établissements fréquentés
2022-2023	_____	_____
2021-2022	_____	_____
2020-2021	_____	_____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Représentant légal :

Père et mère Père (1) Mère (1)
Tuteur/trice (1) A.S.E. (1)

(1) Veuillez fournir obligatoirement une pièce justificative (jugement de divorce ou tout autre document ...)

Situation familiale :

Célibataire Séparé Divorcé
Marié Concubinage Pacsé
Veuf

Nombre d'enfants : _____
Nombre d'enfants scolarisés : _____

→ **Représentant Légal 1 (Père ou mère ou autre)**

Nom _____
Nom de jeune fille _____
Prénom _____

DOMICILE

Adresse complète

Code Postal _____
Ville _____
Téléphone du domicile _____
Portable _____
E-mail _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession précise _____
Code de la catégorie socio-prof. [_____] (1)
Nom de l'entreprise et adresse professionnelle : _____

Téléphone du travail _____
Poste n° _____
Portable _____

→ **Représentant Légal 2 (Père ou mère ou autre)**

Nom _____
Nom de jeune fille _____
Prénom _____

DOMICILE

Adresse complète

(si différente de celle du représentant légal 1 pour l'envoi des bulletins de notes)

Code Postal _____
Ville _____
Téléphone du domicile _____
Portable _____
E-mail _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession précise _____
Code de la catégorie socio-prof. [_____] (1)
Nom de l'entreprise et adresse professionnelle : _____

Téléphone du travail _____
Poste n° _____
Portable _____

(1) **Catégorie socioprofessionnelle** (Veuillez reporter le code correspondant à votre catégorie socioprofessionnelle)

10	AGRICULTEUR EXPLOITANT	42	PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR	55	EMPLOYE DE COMMERCE	71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
21	ARTISAN	43	INTERMEDIAIRE SANTE-TRAVAIL SOCIAL	56	SERVICES DIRECT AUX PARTICULIERS	72	RETRAITE ARTISAN COMMERCEANT CHEF ENTR.
22	COMMERCEANT ET ASSIMILE	44	CLERGE, RELIGIEUX	61	OUVRIER QUALIFIE	74	RETRAITE CADRE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS	45	INTERMED. ADMIN. FONCTION PUBLIQUE	62	OUVRIER QUALIFIE DANS L'INDUSTRIE	75	RETRAITE PROFESSION INTERMEDIAIRE
31	PROFESSION LIBERALE	46	INTERMED. ADMIN. COMMERCE ENTREPR.	63	OUVRIER QUALIFIE DANS L'ARTISANAT	77	RETRAITE EMPLOYE
32	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	47	TECHNICIEN	64	CHAUFFEUR	78	RETRAITE OUVRIER
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE	48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE	65	OUVRIER QUALIFIE MANUT. MAGASIN TRANSPORT.	82	DEMANDEUR D'EMPLOI
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLE	49	EMPLOYE CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.	67	OUVRIER NON QUALIFIE DANS L'INDUSTRIE	83	MILITAIRE DU CONTINGENT
37	CADRE ADMIN. ET COMMERCE D'ENTREPRISE	50	POLICIER ET MILITAIRE	68	OUVRIER NON QUALIFIE DANS L'ARTISANAT	84	ELEVE / ETUDIANT
38	INGENIEUR - CADRE TECHNICIEN D'ENTREPRISE	54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE	69	OUVRIER AGRICOLE	89	NON RENSEIGNE

1 - INSCRIPTION EN :

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC)

- 1^{ère} année - voie scolaire
- 1^{ère} année - apprentissage (1)
- 2^{ème} année - voie scolaire
- 2^{ème} année - apprentissage (1)

BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) - SLAM

- 1^{ère} année - voie scolaire
- 1^{ère} année - apprentissage (1)
- 2^{ème} année - voie scolaire
- 2^{ème} année - apprentissage (1)

BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO) - SISR

- 1^{ère} année - apprentissage (1)
- 2^{ème} année - apprentissage (1)

Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADE) mention Evènement

- 1^{ère} année
- 2^{ème} année
- 3^{ème} année

2 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

LV 1 : ANGLAIS

3 - ENSEIGNEMENT FACULTATIF (Uniquement pour les étudiants en BTS NDRC et DNMADE)

LV 2 : ESPAGNOL



L'étudiant qui fait le choix d'un enseignement facultatif s'engage pour l'année scolaire. Cet enseignement ne sera mis en place que si un nombre d'étudiants suffisant le choisit.

(1) Les demandes pour des formations en apprentissage seront gérées par le Centre de Formation du Lycée Saint-Joseph - BRESSUIRE

FICHE MEDICALE D'URGENCE À L'ATTENTION DES PARENTS

NOM de l'élève : Prénom : Classe :

Date de naissance : ___ / ___ / ___ N° Portable :

Interne Résident Chambre en ville Demi-pensionnaire

***En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.***

Représentant légal 1 - NOM :	Représentant légal 2 - NOM :
Adresse.....	Adresse.....
Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :
Tél portable :	Tél portable :
Adresse électronique :	Adresse électronique :
Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN...) et N° de sécurité sociale :	Nom de la sécurité sociale (CPAM, MSA, MGEN...) et N° de sécurité sociale
Nom et n° de la complémentaire santé :	Nom et n° de la complémentaire santé :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- **Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio) :**

- **Date vaccination Rougeole, Oreillons, Rubéole : 1ère injection** **Rappel**

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance **de l'établissement** et des services d'urgence : **allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre**

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmière (Madame BILLAUD) ou du médecin de l'éducation nationale.

Votre enfant a-t-il une reconnaissance MDPH (maison départementale du handicap) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (projet d'accueil individualisé) l'année précédente ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAP (plan d'accompagnement pédagogique) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre enfant a-t-il eu des aménagements particuliers pour passer les examens ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si OUI, merci de nous fournir les documents nécessaires pour une continuité d'accompagnement.

Signature(s) du ou des représentants légaux :



CONTRAT DE SCOLARISATION

Année scolaire 2023-2024

Entre les établissements privés d'enseignement de l'AECB, sous contrat d'association avec l'état,

Et Monsieur et/ou Madame : _____

Demeurant à _____

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant, ou l'étudiant majeur :

Nom _____ Prénom _____ entré(e) en classe de _____

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles le jeune sera scolarisé par le(s) parent(s) ou le(s) représentant(s) légal(aux) au sein des établissements de l'AECB. L'étudiant majeur est sous sa propre responsabilité.

Article 2 - Obligations de l'établissement

Les établissements d'enseignement de l'AECB s'engagent à scolariser le jeune pour l'année scolaire en cours. L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration et/ou d'hébergement selon les choix définis par les familles.

Article 3 - Obligations des parents

Le(s) parent(s), le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire leur enfant au sein de l'établissement pour l'année scolaire en cours.

Le(s) parent(s), le(s) représentant(s) légal (aux) ou l'étudiant majeur reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) ou le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'étudiant majeur reconnaît (ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier présenté.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation et d'accès aux services de la restauration, de la périscolaire et de l'internat/résidence dont le détail et les modalités de paiement figurent dans la circulaire comptable de l'AECB comprend :

- La contribution familiale,
- Le coût du service de restauration, le cas échéant,
- Le coût du service de périscolaire, facturé au temps consommé.
- Le coût de l'hébergement : internat, résidence, le cas échéant.

Article 4 bis- Arrhes – Lycéens et étudiants souhaitant réserver une chambre d'internat.

Pour marquer leur accord, les responsables légaux ou l'étudiant majeur versent des arrhes qui constituent une avance sur l'année scolaire.

Merci de cocher la case correspondante en fonction de l'hébergement choisi :

INTERNAT : 150 €

RÉSIDENCE : 150 €

Article 5 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux responsables légaux ou étudiant majeur sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 6 - Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

6-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement,
- Non-respect du présent contrat et de ses annexes,
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

Le coût annuel de la scolarisation, au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

6-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Le(s) parent(s) ou le (s) représentant(s) légal (aux) informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter le délai du 30 juin pour informer les parents de la non réinscription de leur jeune pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement).

Article 7 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s) ou du (des) représentant(s) légal (aux), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves « A.P.E.L. » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Sauf opposition du (des) parent(s) ou du (des) représentant(s) légal (aux), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours. Elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord des parents.

Conformément à la loi informatique et liberté et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD – les représentants légaux bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leurs enfants. Pour exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, les représentants légaux ou l'étudiant majeur pourront s'adresser par écrit au chef d'établissement.

Article 8 - Caractère propre

Les établissements de l'AECB sont des établissements catholiques d'enseignement, c'est ce qui a conduit l'autorité de tutelle à remettre à chaque chef d'établissement une lettre de mission. Le(s) parent(s) ou le(s) représentant(s) légal(aux) ou étudiant(s) majeur(s) reconnaissent le caractère catholique de l'établissement et s'engagent à respecter cette dimension du caractère propre.

Article 9 – Connaissance et acceptation des annexes.

Les parents, responsables légaux ou étudiants majeurs ont pris connaissance et acceptent les modalités définies dans les documents suivants : Règlement Intérieur, Charte éducative de confiance, informations comptables et droit à l'image.

Article 10 - Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (directeur diocésain).

Fait à Bressuire, le

Signatures des parents, responsables légaux ou étudiant majeur *

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».

Signature du chef d'établissement :

DOSSIER DE PRE INSCRIPTION EN LIGNE PIECES COMPLEMENTAIRES

B.T.S. – DNMADE

Année Scolaire 2023 – 2024

➤ PIECES A FOURNIR PAR LA FAMILLE

- la photocopie de la carte nationale d'identité du futur étudiant
- une photo d'identité (à coller sur la demande d'admission)
- les photocopies des bulletins trimestriels de Première et de Terminale
- la photocopie du relevé des notes obtenues au Baccalauréat
- la lettre de motivation du candidat
- le CV du candidat
- possibilité de joindre un book pour le DNMADE
- la photocopie de l'attestation de J.D.C. (Journée Défense et Citoyenneté)
- le règlement des frais de dossier (50 euros) à l'ordre de l'A.E.C.B.
sauf pour les élèves déjà scolarisés au lycée Saint-Joseph durant l'année 2022/2023
- le règlement des arrhes, selon le régime choisi, à l'ordre de l'A.E.C.B.
Après le 07 juillet 2023, les arrhes ne seront plus remboursées en cas de désistement, sauf pour cas de force majeure et sur justificatif
 - ☞ externat / demi-pension : 100€
 - ☞ résidence : 150 €